

## BRIEFING CONCURRENTS

L'Organisateur et la Direction de Course vous souhaitent la bienvenue.

Ce briefing écrit a pour but de vous rappeler les points essentiels et sensibles de l'épreuve et vous préciser la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident conformément à la réglementation générale des rallyes.

**En cas d'abandon, que ce soit sur une ES ou sur un secteur de liaison, vous devez impérativement prévenir le plus rapidement possible le PC Course sur le n° de téléphone ci-contre**

**07 84 26 52 55**

### ◆ CODE DE LA ROUTE

- Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route, notamment les limitations de vitesse et le respect des panneaux « STOP ».
- Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le Point Stop est accordée (art. 3.2.9 règlement standard des rallyes).
- Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison. Les juges de faits seront très attentifs sur ce point (art. 6.4.7 règlement standard des rallyes).

### ◆ CIRCULATION (rappel article 6.4 du règlement standard des rallyes)

Pendant les reconnaissances et toute la durée du rallye les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Les zones de limitations spécifiques seront indiquées dans le road book).

En cas d'excès de vitesse :

- 1<sup>ère</sup> infraction notifiée** : -jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €  
-jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité  
-jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité  
-supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et 1 minute de pénalité
- 2<sup>ème</sup> infraction notifiée** : -amende de 270 € (en plus de la 1<sup>ère</sup>) et 1 minutes de pénalité
- 3<sup>ème</sup> infraction notifiée** : -amende de 405 € (en plus des 2 précédentes) et 5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du collège des Commissaires Sportifs.

### ◆ SECURITE DES CONCURRENTS (rappel art. 7.5.17 règlement standard des rallyes)

#### 7.5.17. Sécurité des concurrents

**7.5.17.1.** Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. **Ce triangle devra être mis en place du même côté que la voiture arrêtée, même si elle est hors de la route.**

**7.5.17.2.** Chaque voiture de compétition aura à son bord une « croix rouge » et un signe « OK » vert (format A4). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

**7.5.17.3.** S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

**7.5.17.4.** Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

#### ◆ **SYSTEMES D'EXTINCTION DE FEU** (article 4.7 du règlement standard des rallyes)

Les systèmes d'extinction de feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. Il en est de même pour les systèmes à déclenchement électrique qui doivent être armés.

En cas de non-respect, des sanctions seront appliquées :

-1<sup>ère</sup> **infraction = pénalité de 30 secondes**

-2<sup>ème</sup> **infraction = disqualification.**

#### ◆ **CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

-En cas d'accident avec demande médicale urgente, montrez si possible aux concurrents suivants le signe Croix Rouge.

-Si vous arrivez sur une voiture accidentée qui vous précède avec présentation de la Croix Rouge ou que les deux membres de l'équipage sont bloqués à l'intérieur sans pouvoir présenter la Croix Rouge, et en **l'absence d'un poste de commissaires**, vous devez vous arrêter pour porter assistance. La seconde voiture arrivant sur le lieu de l'accident doit continuer jusqu'au prochain point radio pour donner l'alerte.

-Les voitures suivantes doivent s'arrêter en prenant soin de laisser libre l'accès des secours et attendre les instructions des officiels.

#### ◆ **REGLEMENTATION MEDICALE : Restitution de Licence** (art 1.5)

-Tout licencié devra restituer sa licence à l'officiel du rallye qui lui en fera la demande suite à un accident ayant nécessité l'intervention des secours, et ce que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. La licence sera suspendue administrativement jusqu'à réception par la FFSA d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la reprise de la pratique, de la guérison ou de la consolidation du licencié.

#### ◆ **ASSISTANCE**

Dans le parc d'assistance il est obligatoire de respecter l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes (extincteur 5 kg visible et à jour de vérification, bâche étanche et enlèvement des ordures).

#### ◆ **ACCIDENT SUR UN SECTEUR DE LIAISON**

Faire un constat amiable. En tant que concurrents, vous êtes assurés par l'organisateur du rallye pour les dégâts causés à des tiers. A la place de l'assuré, noter l'intitulé du rallye, et à la place du conducteur mettre vos coordonnées en n'oubliant pas votre numéro de course. Remettre ce constat amiable à la direction de course.

#### ◆ **RAPPELS IMPORTANTS**

-Un triangle ou un drapeau **JAUNE fixe** signale une gêne sur la route → soyez vigilant

-Un drapeau **JAUNE agité** signale un danger sur ou au bord de la route → réduisez votre vitesse et soyez prêt à changer de direction ou à vous arrêter.

- Un **Drapeau ROUGE**. Dès lors que le drapeau rouge est activé et affiché sur le boîtier de géolocalisation, **ou présenté par un Commissaire a un poste intermédiaire**, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). **Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.**

-**Il se peut que l'ES soit interrompue ou prenne du retard.** Dans ce cas, les voitures doivent attendre les consignes de la Direction de Course. Les concurrents doivent faire leur affaire des conditions dans lesquelles le départ sera redonné (températures des pneus et/ou du moteur et des freins).

-**Si vous avez un accident impliquant du public**, vous devez impérativement rester sur place en attendant les services de police ou de gendarmerie.

-**Sur les secteurs de liaison**, vous êtes soumis au respect du code de la route. Toute infraction relevée à votre rencontre peut être aggravée par le pouvoir sportif.

-Vous êtes responsable des pointages et indications portés sur votre carnet de bord.

-**Vous devez impérativement faire connaître à la Direction de Course** les dommages que vous auriez pu commettre à des biens (poteau renversé, clôture, parapets détériorés, etc...).

**La Direction de Course.**

**BON RALLYE** 😊